



Motion - 24_MOT_12 - Jacques-André Haury et consorts au nom groupe vert'libéral - Pour un itinéraire cyclable entre Aigle et les Diablerets par la rive gauche

Texte déposé :

Historiquement, le chemin reliant Aigle au Sépey et aux Diablerets empruntait la rive gauche de la Grande-Eau. C'est cette rive qui a été choisie pour la réalisation du train Aigle-Sépey-Diablerets, inauguré en 1913.

Entre 1836 et 1840 fut construite la route actuelle le long de la rive droite de la Grande Eau. Depuis lors, c'est cette route qui bénéficie d'entretien et d'améliorations régulières, y compris les chantiers répétitifs visant à contenir le glissement de la Frasse.

En revanche, le vieux tracé de la rive gauche est demeuré juste carrossable, à l'exception d'un tronçon de 1 km environ, à la suite d'un glissement de terrain, à la hauteur du Pont de la Tine. Par ailleurs, il n'y a pas de cheminement sur 3 km environ, entre les Planches et les Echenards ; au-delà, une petite route permet d'accéder aux Diablerets, toujours par la rive gauche.

La situation est telle que les cyclistes, toujours plus nombreux, qui désirent se rendre dans les Ormonts utilisent la route de la rive droite. Or cette route, déjà connue pour les nombreux accidents qui s'y produisent chaque année, est particulièrement dangereuse pour les cyclistes eux-mêmes et pour les véhicules qui ne peuvent les dépasser sans prendre de grands risques.

Achever l'itinéraire cyclable par la rive gauche, soit rendre praticable pour les vélos quelque 4 km sur les 20 km séparant Aigle des Diablerets, aurait plusieurs avantages : assurer la sécurité des cyclistes et, par voie de conséquence, celle des autres usagers ; offrir aux cyclistes un parcours presque entièrement ombragé, alors que la route actuelle est particulièrement exposée au soleil.

Cet itinéraire est-il réalisable ? S'il a été possible en 1913 de faire passer un train sur la rive gauche de la Grande-Eau, on peine à imaginer qu'il ne soit pas possible, 120 ans plus tard, d'y faire passer des vélos !

Signalons enfin que le développement d'un long parcours cycliste, quasiment en site propre, d'Aigle aux Diablerets contribuerait à renforcer l'image de cette ville comme « Centre mondial du cyclisme ».

Par cette motion, nous demandons que le Conseil d'Etat soumette au Grand Conseil un décret de financement total ou partiel de cet itinéraire cycliste.

Conclusion : Renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

Cosignatures :

1. Alice Genoud (VER)
2. Andreas Wüthrich (V'L)
3. Anna Perret (VER)
4. Aurélien Clerc (PLR)
5. Aurélien Demaurex (V'L)
6. Blaise Vionnet (V'L)
7. Cédric Echenard (SOC)
8. Circé Barbezat-Fuchs (V'L)
9. Cloé Pointet (V'L)
10. David Vogel (V'L)
11. Didier Lohri (VER)
12. Elodie Lopez (EP)
13. Felix Stürner (VER)
14. Graziella Schaller (V'L)
15. Grégory Devaud (PLR)
16. Jean-Marc Udriot (PLR)
17. Jerome De Benedictis (V'L)
18. Josephine Byrne Garelli (PLR)
19. Kilian Duggan (VER)
20. Nathalie Jaccard (VER)
21. Nathalie Vez (VER)
22. Oscar Cherbuin (V'L)
23. Pierre Fonjallaz (VER)
24. Pierre Zwahlen (VER)
25. Pierre-André Romanens (PLR)
26. Rebecca Joly (VER)
27. Sabine Glauser Krug (VER)
28. Sébastien Humbert (V'L)
29. Sergei Aschwanden (PLR)
30. Sylvie Podio (VER)
31. Théophile Schenker (VER)
32. Valérie Zonca (VER)
33. Vincent Bonvin (VER)
34. Vincent Keller (EP)
35. Yannick Maury (VER)
36. Yolanda Müller Chabloz (VER)